

**DRÃME CCI FORMATION, lâun des premiers organismes
dâAuvergne-RhÃne-Alpes certifiÃ Qualiopi !**

DerniÃres minutes

PostÃ par : r.abdallaoui

PubliÃe le : 17/11/2020 15:10:00

Ã Certification Qualiopi des centres de formation DrÃme CCI:

DRÃME CCI FORMATION, l'un des premiers organismes d'Auvergne-RhÃne-Alpes certifiÃ Qualiopi !

Qualiopi... Un mot qui ne parle pas encore Ã tout le monde. Et pourtant, il s'agit de la marque de certification qualitÃ qui sera obligatoire en France au 1er janvier 2022 pour tous les prestataires d'actions de formation. Le 14 octobre 2020, c'est avec une annÃe d'avance que l'ensemble des centres de formation de la CCI de la DrÃme Ã Formation continue, Ecole de Commerce et Alternance, CFA, CFPF et NÃopolis -, ont ÃtÃ certifiÃs avec succÃs.

7 critÃres*, 32 indicateurs... allant de l'information des publics Ã la prise en compte des rÃclamations, en passant par la qualification des formateurs, l'adÃquation des prestations aux publics ou encore la pertinence des moyens pÃdagogiques : la CCI de la DrÃme a rÃpondu Ã l'ensemble des exigences de ce nouveau rÃfÃrentiel national. Ã« L'auditeur a particuliÃrement relevÃ notre trÃs bon taux de satisfaction clients ainsi que la rigueur de notre processus de recrutement de nos formateurs Ã», commente Nathalie ArcÃse- Gucciardi, responsable CCI Formation.

Le principe de la certification Qualiopi a ÃtÃ instaurÃ par la loi du 5 septembre 2018 pour la libertÃ de choisir son avenir professionnel. Son but est de garantir la qualitÃ des prestations proposÃes par les organismes de formation. L'obtention de cette certification est garante du sÃrieux des processus mis en oeuvre dans l'Ãlaboration, la dÃlivrance et le suivi des actions de formations proposÃes.

A partir de 2022, pas de financements sans Qualiopi !

Dès le 1er janvier 2022, cette certification sera une condition sine qua non pour que les stagiaires ou les entreprises puissent bénéficier des financements publics et mutualisés pour leurs formations, parmi lesquels les financements OPCO, CPF, de l'Etat, des Régions, de la Caisse des Dépôts et consignations, de Pôle Emploi et de l'Agefiph. Choisir un organisme de formation certifié Qualiopi présentera donc un double avantage : la garantie de recevoir une formation de qualité, tout en permettant de la faire financer. « Certifiés ISO 9001 depuis 20 ans, nos centres de formation sont également référencés Datadock et labellisés H+, pour l'accueil des personnes en situation de handicap (charte de la Région Auvergne Rhône-Alpes). Nous sommes dans une logique Qualité depuis de nombreuses années et il nous paraissait essentiel d'être à l'avant-garde pour Qualiopi », commente Alain Fonte, Directeur Général de la CCI de la Drôme.

* Les 7 critères du référentiel national

1 L'information des publics sur les prestations, les délais d'accès et les résultats obtenus ;

2 L'identification précise des objectifs des prestations proposées et leur adaptation aux publics bénéficiaires lors de la conception des actions ;

3 L'adaptation des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation aux publics bénéficiaires lors de la mise en oeuvre des actions ;

4 L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en oeuvre ;

5 La qualification et le développement des connaissances et des compétences des personnels chargés de mettre en oeuvre les prestations ;

6 L'inscription et l'investissement du prestataire dans son environnement professionnel

7 Le recueil et la prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les



parties prenantes aux prestations d'ouvrages.